

Image not found or type unknown



démarche à suivre avant mariage en algérie

Par **nabzs**, le **20/04/2011** à **21:29**

bonjour, je compte me mariée en algérie inchallah, donc dans la mairie ou je suis né il me faut demander une mention de marginalité prouvent que je ne suis pas mariée plus une copie conforme d'extrait d'état civil et 4 photo, je vie en France d'origine algérienne double nationalité, ma question est je vais rester un mois alors en arrivant me conseiller vous de demander un CCaM au consulat de france ? A la mairie en france mon dis qu'il fallait téléphoner au consulat de france en algérie et demander un CCaM.... Peut-etre que le livret de famille algérien suffit pour nante... cordialement SVP merçie